



MARQUEURS SÉRIQUES MATERNELS AU 1^{ER} OU 2ND TRIMESTRE

ÉCHOGRAPHISTE / PRESCRIPTEUR

- 1- Informer la patiente
- 2- Renseigner les coordonnées
- 3- Renseigner les données échographiques et remplir la fiche de renseignements cliniques
- 4- Choisir la stratégie de dépistage
- 5- Signer le formulaire au verso
- 6- Faire signer le consentement par la patiente
- 7- Conserver une copie du consentement signé par la patiente

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

- 1- Faire prélever 5 mL de sang sur **tube sec exclusivement**
- 2- Centrifuger et décanter rapidement
- 3- Transmettre le prélèvement, ce document et une copie du compte rendu échographique au Laboratoire Cerba
- 4- S'assurer que la patiente a signé le consentement au verso
- 5- Conserver congelé à -20°C si transmission supérieure à 48 heures

INFORMATION PATIENTE

- 1- Lire l'information
- 2- Signer le consentement
- 3- Faire pratiquer le prélèvement sanguin dans votre laboratoire habituel

NB : Après anonymisation, les données recueillies sont transmises à l'Agence de Biomédecine et analysées pour évaluer ces stratégies de dépistage de la trisomie 21 fœtale.

STRATÉGIES DE DÉPISTAGE AU 17/01/19

Dépistage combiné au 1^{er} trimestre

Prélèvement entre 11,0 et 13,6 S.A : **le plus tôt possible après l'échographie**
Grossesse monofoœtale **uniquement**
Renseignements échographiques joints

Marqueurs sériques maternels au 2nd trimestre

Prélèvement entre 14,0 et 17,6 S.A

LE CONSENTEMENT DE LA FEMME ENCEINTE À LA RÉALISATION EN VUE DE DIAGNOSTIC PRÉNATAL IN UTERO DE L'EXAMEN MENTIONNÉ À L'ARTICLE R.2131-1 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE COMPLÉTÉ ET SIGNÉ PAR LA PATIENTE AU VERSO DE CE DOCUMENT AVANT LE PRÉLÈVEMENT SANGUIN



